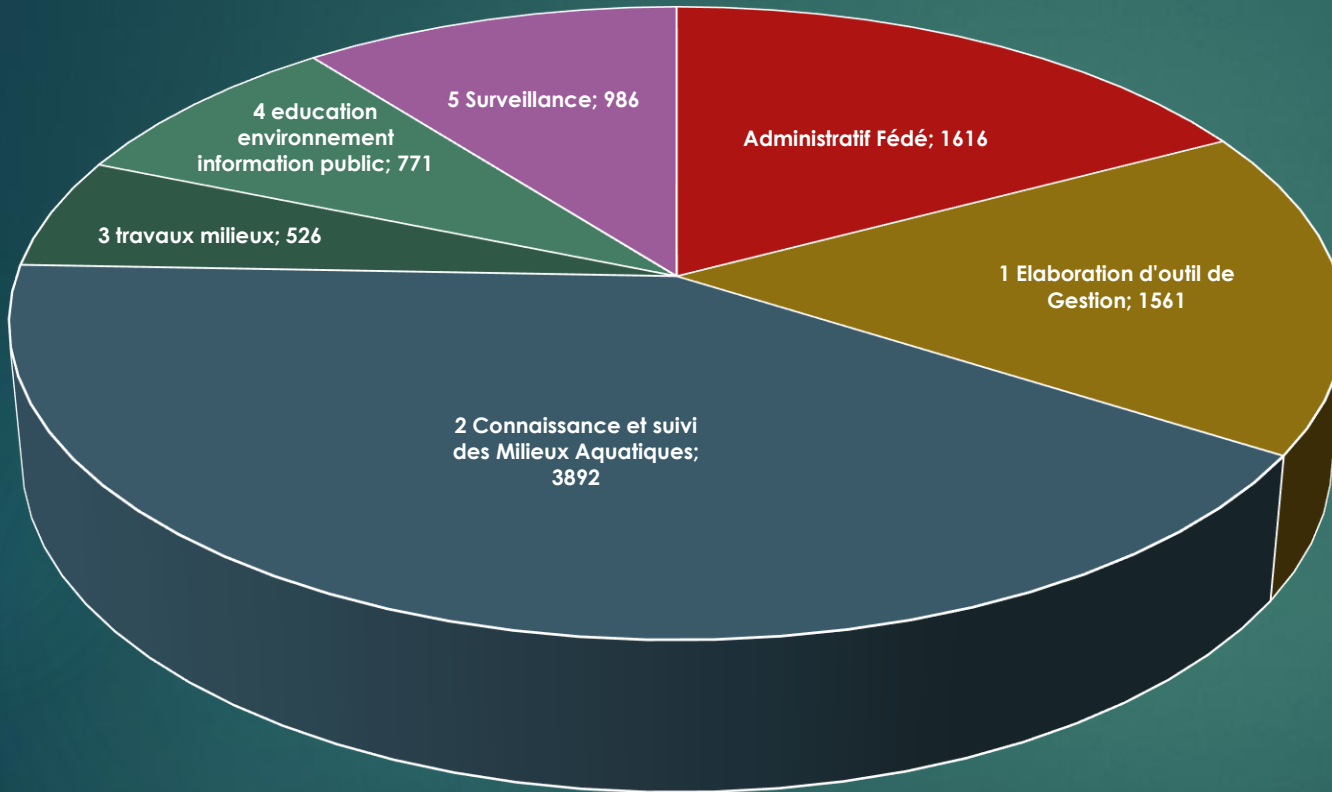


Rapport d'activité des services de la FDPPMA 63



Répartition des activités du personnel technique et développement du site de Lempdes



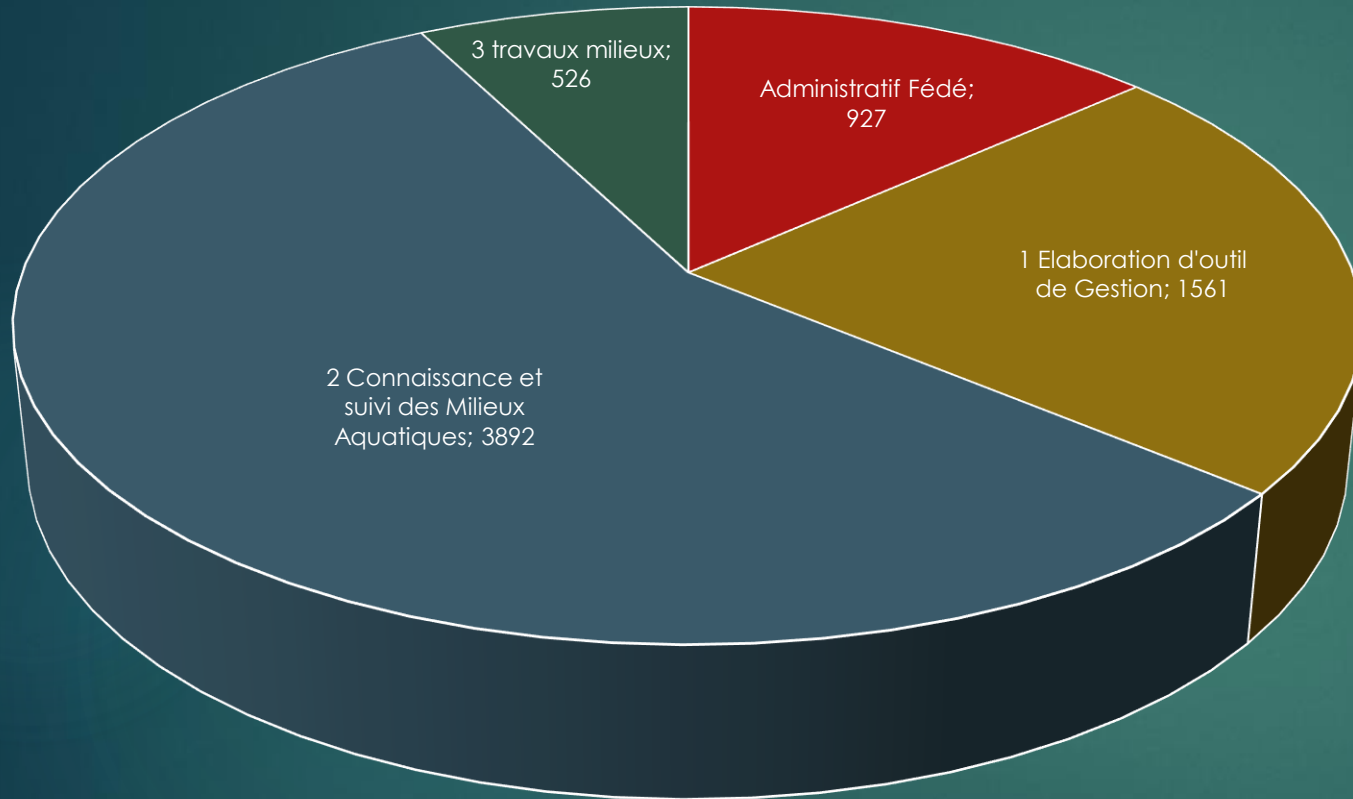
Concernés par ce graphique :

- Bonnafoux Lilian
- Bortoli Luc
- Boulemkhali Nouari
- Desmolles François
- Martin Jean Noël
- Monier Christophe (apprenti)

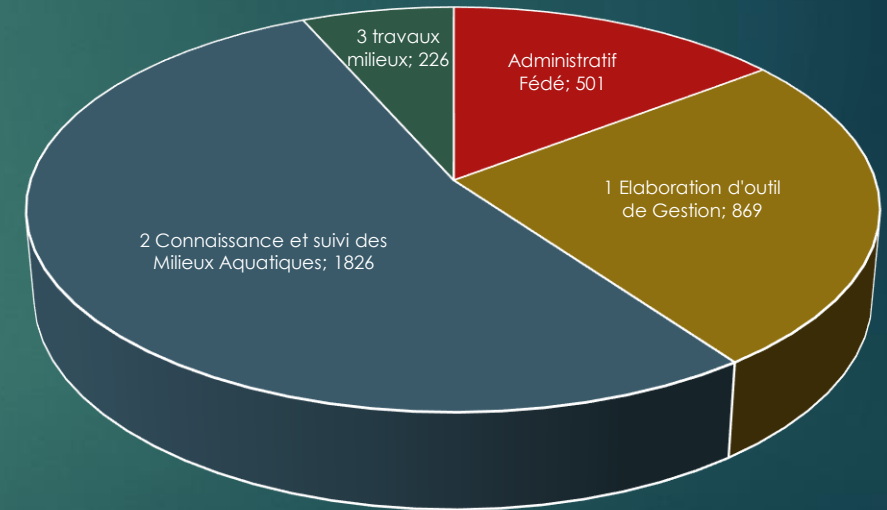
**Nombre d'heures effectuées:
9352 heures**

Travail Technique (5,5 personnes dont 3 personnes partagent technique et développement)

Nombre d'heures : 6906 heures pour 5,5 personnes



Dont 3422 heures pour 2,5 personnes du pôle technique



Connaissance et suivi des milieux aquatiques



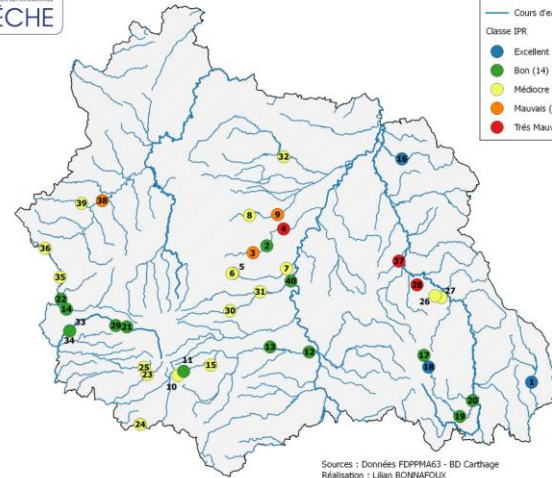
Synthèse des Pêches 2017 et Fiches bilan des Pêches 2017



Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
14 Allée des Eaux et Forêts, Site de Marmilhat Sud ; 63370 Lempdes



Pêche électrique 2017 - Analyse par valeur IPR



ID	Rivière	Affluent	Date	Valeur IPR	Classe	ID	Rivière	Affluent	Date	Valeur IPR	Classe
1	Jence du Nord	Loire	14/09/2017	4.405	B	21	Dordogne	Dordogne	04/08/2017	5.454	V
2	Arrière	Allier	08/06/2017	15.607	V	22	Eau du bourg	Chavanon	10/08/2017	7.958	V
3	Arrière	Allier	08/06/2017	29.7628662	O	23	Fontaine Salée	Tarentaine	18/07/2017	15.438	J
4	Arrière	Allier	11/10/2017	63.49345755	R	24	Gabacut	la Rhue	16/08/2017	16.5	J
5	Auzon	Allier	01/06/2017	17.021	J	25	Gagne	Burande	18/07/2017	17.3	J
6	Auzon	Allier	01/06/2017	15.809	J	26	La Charlotier	Dore	15/06/2017	14.757	J
7	Auzon	Allier	13/06/2017	16.908	J	27	Le Sardaier	Dore	15/06/2017	17.795	J
8	Bédat	Herge	13/06/2017	22.571	J	28	Les Graves	Dore	22/06/2017	58.086	R
9	Bédat	Herge	03/10/2017	30.347	O	29	Lioumat	Dordogne	03/08/2017	7.691	V
10	C Pavin	Allier	26/09/2017	21.282	J	30	Honne	Veyre	16/08/2017	16.973	J
11	C Pavin	Allier	26/09/2017	11.496	V	31	Honne	Veyre	04/07/2017	22.198	J
12	C Pavin	Allier	21/09/2017	12.353	V	32	Herge	Allier	20/06/2017	17.308	J
13	C Pavin	Allier	21/09/2017	11.845	V	33	Plantades	Dordogne	12/09/2017	9.337	V
14	Clidane	Chavanon	10/08/2017	8.782	V	34	Plantades	Dordogne	13/09/2017	8.207	V
15	Couze de Vaucoux	Couze Pavin	26/09/2017	19.633	J	35	Ramadé	Dordogne	08/08/2017	18.512	J
16	Credogno	Dore	05/09/2017	4.145	B	36	Ramadé	Dordogne	08/08/2017	21.624	J
17	Dolore	Dore	06/07/2017	11.94	V	37	Ruisseau du Moulin de Layat	Dore	22/06/2017	47.258	R
18	Dolore	Dore	06/07/2017	4.37	B	38	Soulet	Soulet	19/09/2017	25.986	O
19	Dolore	Dore	01/08/2017	7.068	V	39	Tix	Soulet	19/09/2017	19.236	J
20	Dolore	Dore	01/08/2017	11.36	V	40	Veyre	Allier	04/07/2017	13.945	V

Suivis piscicoles, saisie et gestion des données, rédaction des rapports

- 46 pêches électriques d'inventaires
- 12 pêches de sauvetage

1250 heures de terrain pour 5,5 personnes
Aide importante des administrateurs (2 à 4 par pêche) et des bénévoles des AAPPMA.

Résultats envoyés par Wetransfer© ,
prochainement disponible sur le prochain site
internet

Planning 2018 envoyé par mail

Connaissance et suivi des milieux aquatiques

- ▶ Ecrevisses : 9 nuits écrevisses soit 19 h/j (hors bénévoles) soit 128 h
 - ▶ Monts de la Madeleine
 - ▶ Bois de la Comté et afft
 - ▶ Gorges de la Sioule
 - ▶ Dore moyenne
- ▶ 4 rapports rédigés

- ▶ Rédaction et présentation de l'étude piscicole du Lac Pavin
 - ▶ Présentation en Comité scientifique
 - ▶ Présentation publique



Inventaire Astacicole sur le site Natura 2000 FR8301049 Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain



Rédaction
Bonnafoux, L.

Prospections réalisées en juillet 2017 par
Monier, C., Bonnafoux, L., Bortoli, L.

Citons également pour leur aide précieuse
Honajzer R., Théolier, J., Tourionias C.

Décembre 2017

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy de Dôme
14 Allée des Eaux et Forêts - Marmillat -63370 Lempdes
Tél. : 04 73 92 56 57 - Fax : 04 73 90 47 08
Site : www.peche63.com



13/03/2017

Etude piscicole du lac Pavin

Rapport final.

Etude 2013-2016. Contrat Territorial des lacs de la
tête de bassin de la Couze Pavin

Evaluation de la qualité du milieu : volet piscicole

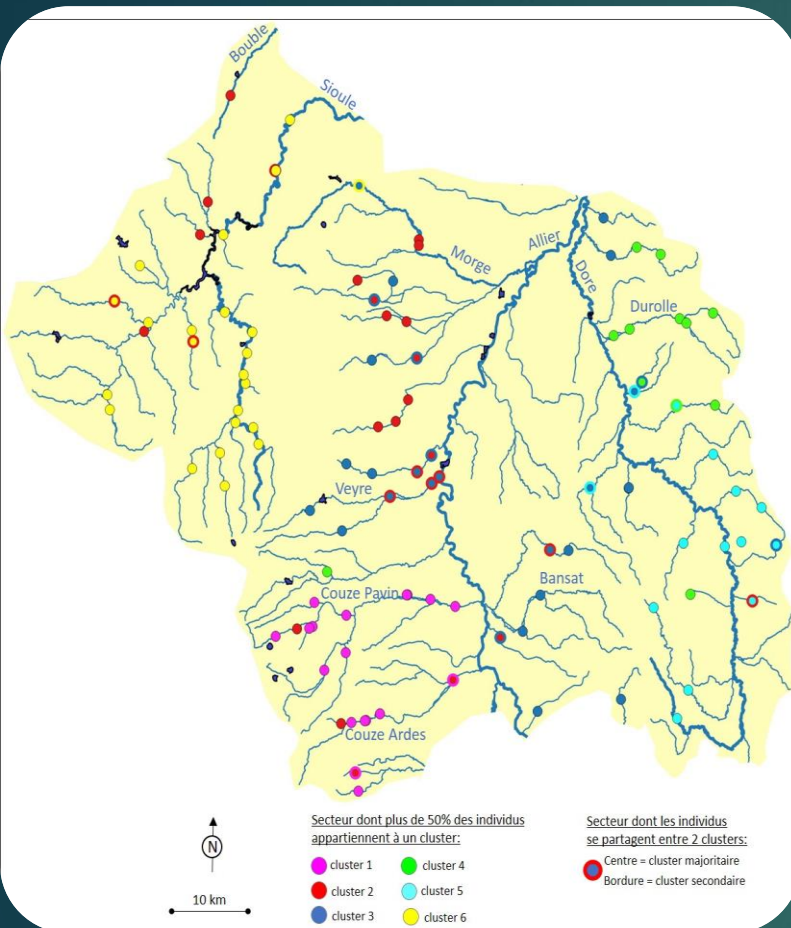


F. Deymesles Rédacteur
FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU
PUY DE DÔME



Connaissance et suivi des milieux aquatiques

- ▶ Publication de l'étude génétique
 - ▶ Diffusion et présentation en 2017
 - ▶ Somme de 3 années de travail



Et en plus rédaction rapports :

- SMVVA
- Clermont Auvergne Métropole
- Dore Moyenne
- Gabacut (avec FDPPMA15)

- ▶ Publication de l'étude RNN Chastreix Sancy

- ▶ Diffusion en 2017 et présentation 2018
- ▶ Somme de 3 années de suivi

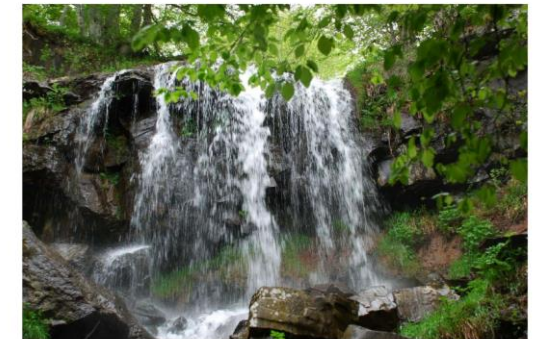


ETUDE PISCICOLE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX SANCY

20/03/2018

Suivi engagé dans le cadre de l'observatoire des cours d'eau de la réserve

Les cours d'eau de la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix Sancy ont été suivis sur plusieurs années (Gagne, Tremaine, Reu Fontaine soille). D'autres cours d'eau ont été suivis pour déterminer la présence d'espèces piscicoles et leur front de colonisation. Un suivi thermique a été mis en place.



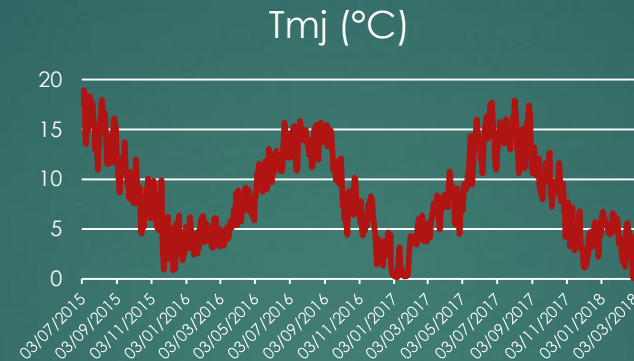
Etude financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (F. Desmettes), pour le compte du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

Rédacteurs : Demolles F., Bonnefoux L.

Participants : Boulemkhal N., Bortoli L., Martin J.N., Monier C.

Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
14 Allée des Eaux et Forêts – Site de Marnilhac Sud 63370 Lempdes

Connaissance et suivi des milieux aquatiques



Etudes en prestation de service

PES

Contrats territoriaux:

Chavanon - Clerco

Dore Moyenne et Amont

...

RNN Sancy

EDF Gabacut

CEN ...

Etudes spécifiques

Etudes thermiques (36 enregistreurs en place)

Suivi granulométrique et morphologique de toutes les stations de pêches

Suivi physico chimique de toutes les stations de pêches

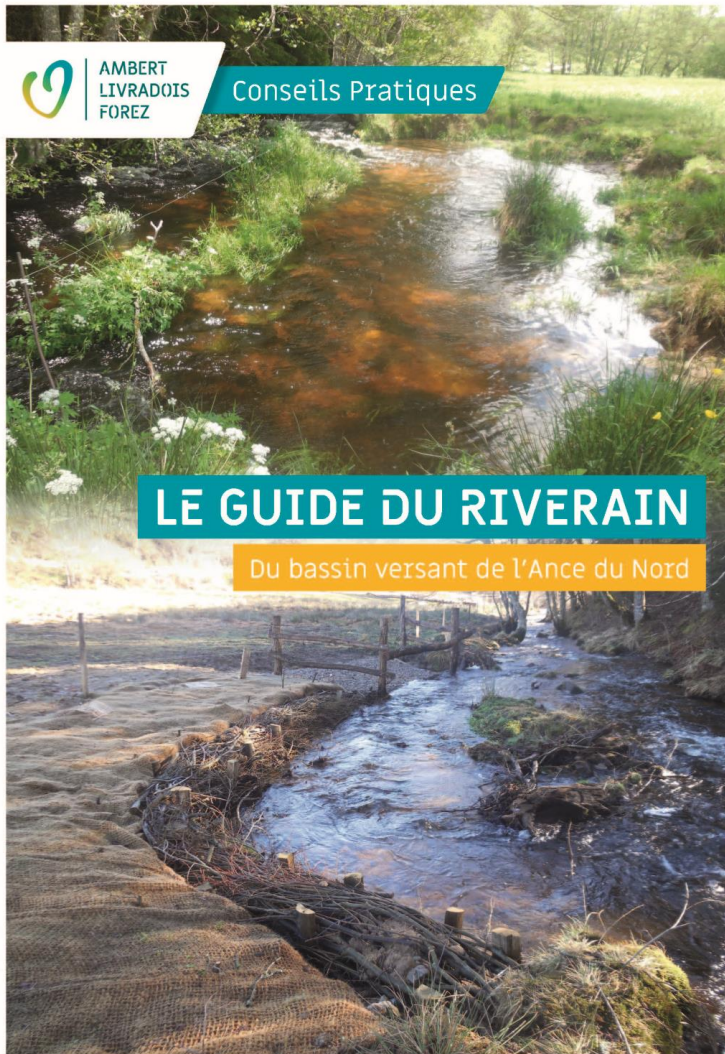


1000 heures pour 5 personnes,
aides des administrateurs

Elaboration d'outils de gestion

- SAGE : Allier, Sioule, Dore, Alagnon, (Loire amont, Cher, Dordogne)
- MAJ PDPG
- Cartographie des CE
- Contrats territoriaux :
 - Alagnon
 - Eau Mère
 - Lac source C Pavin
 - C Pavin
 - C Chambon
 - Veyre, Monne, Lac d'Aydat
 - Charlet
 - Auzon
 - Clermont métropole
 - Riom communauté
 - Dore aval
 - Dore moyenne
 - Dore amont
 - Chavanon
 - Haute Dordogne
 - Tarentaine
 - Sioule
 - Ance du Nord
 - Limagne

1561 heures pour
5,5 personnes



Travaux & Milieux



526 heures pour 5 personnes (surtout 3 FD, JNM, NB)



Dossier de déclaration de travaux sur le ruisseau des Plantades



DE69426) par un pont à fond libre.

Mars 2018

370 Lempdes.

Maitrise d'ouvrage en interne, préparation des dossiers techniques et de subventions:

- des Plantades
 - Subventions
 - dossier administratif
 - Etat préalable aux travaux (Pêches, morpho, physico.....)
- Pisciculture de Messeix

Suivi de tous les projets continuité écologique :

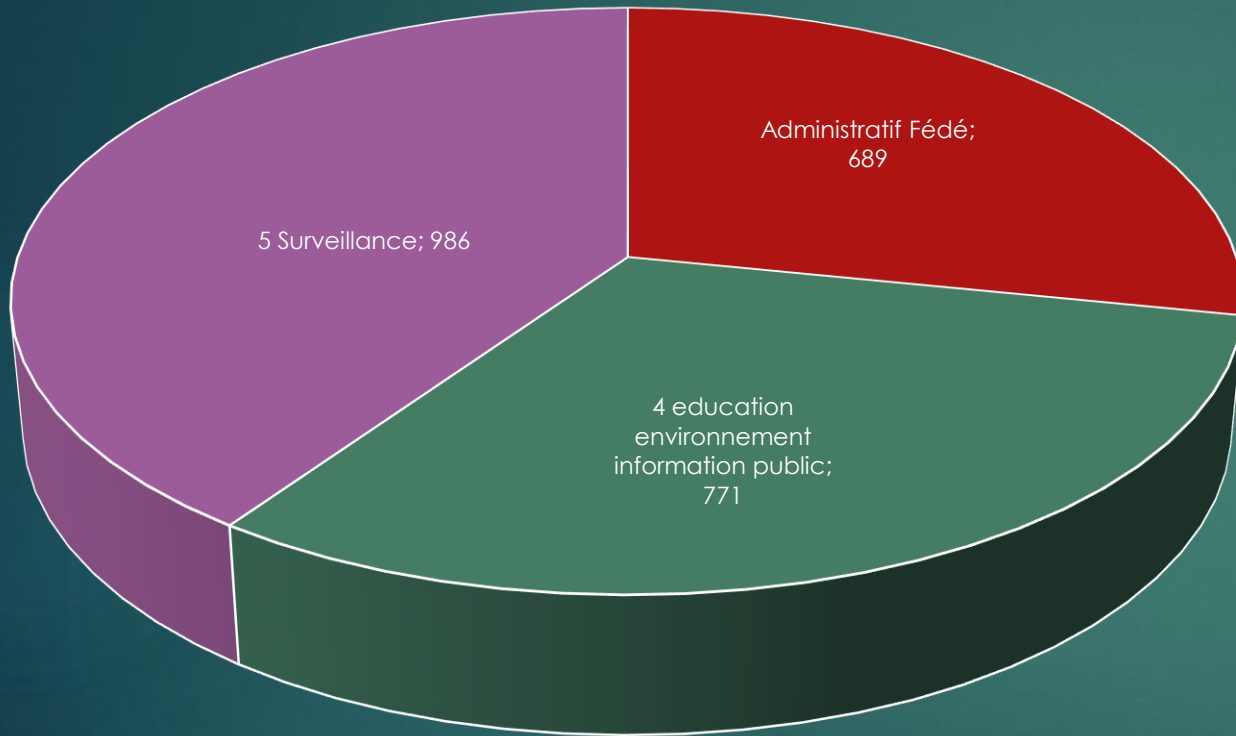
- 20 réalisations (arasement ou équipement)
- suivi des projets
 - Couze Pavin
 - Artières
 - Couze Chambon
 - Chavanon (EDF, FD19)
- Suivi des dossiers du Conseil départemental (pont routier) et aide technique
- Participation au groupe technique départemental restreint

Visites des ouvrages hydroélectriques, des plans d'eau et des travaux. Réponses aux enquêtes administratives...

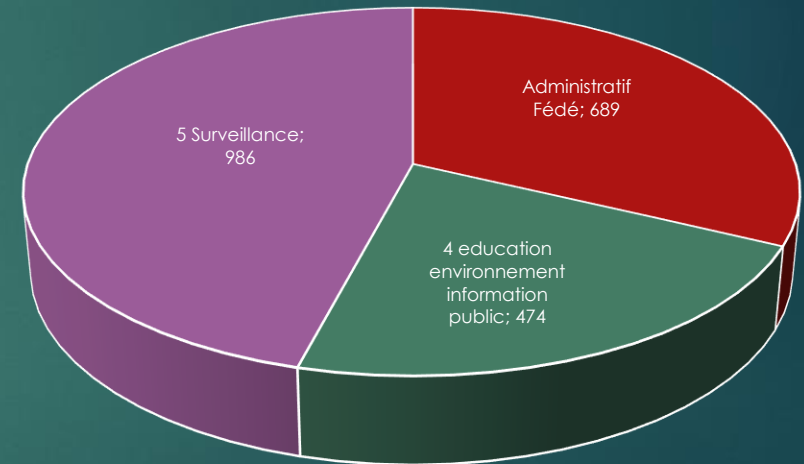


Pôle Développement

Nombre d'heures : 2446 heures
pour 5,5 personnes



Dont 2149 heures pour 3 personnes
du pôle développement



Gestion outil
www.cartedepeche.fr

- ▶ 2016 = passage au tout internet
- ▶ 2017 = peaufinage
- ▶ 1/3 domicile 2/3 dépositaire (stable)
- ▶ Support AAPPMA
- ▶ Support Dépositaire (près de 90 structures actives)
- ▶ Support adhérent



440 heures pour 1 personne (LB)

Coordination PDIPN (Pôle Départemental Initiation Pêche Nature)

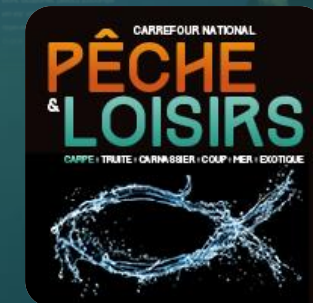
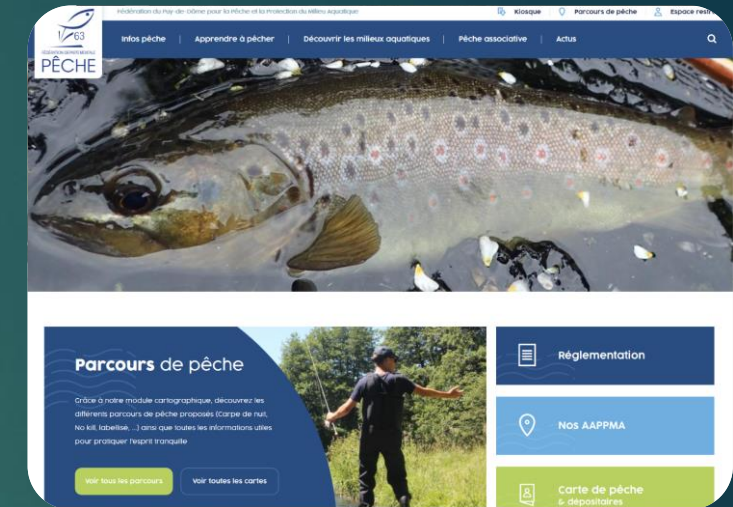
- ▶ 212 interventions (la plupart réalisée par nos guides de pêche partenaires)
- ▶ Atelier Pêche Nature (6)
 - Val d'Allier
 - Val de Dore – Livradois Forez
 - Sancy
 - Combrailles
 - D'Herment
 - Des Couzes - Val d'Allier Amont
- ▶ Animations découverte
 - ▶ Pêche et/ou milieu aquatique
 - ▶ CLSH, TAP, groupes scolaires, AAPPMA
- ▶ Journées Portes ouvertes
 - ▶ Hermines , Chambon
 - ▶ Aubusson et Fades



Communication

- ▶ Revue départementale
- ▶ Gestion site internet – refonte (parution 2018)
- ▶ Film promotionnel (parution 2018)
- ▶ Newsletter
- ▶ Contact média
 - ▶ Presse écrite (La Montagne, Sport Auvergne, ...)
 - ▶ Radio (France Bleu)
 - ▶ TV (TF1, France 3 Auvergne)
- ▶ Salon:
 - ▶ CNPL (janvier)
 - ▶ H20 (avril)

600 heures pour 5 personnes
(surtout LB)



Autres

► Réglementation :

- Avis annuel
- Arrêté préfectoral
- Arrêté « navigation »

► Gestion des cormorans

- Validité 3 ans
- Quotas attribués :
 - Piscicultures : 350
 - Eaux libres : 375
- Demandes :

- Piscicultures : 45 dont 9 AAPPMA
- Eaux libres : 33 dont 23 AAPPMA

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES **ARRÊTÉ**
 service eau, environnement et forêt relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2018

Le Préfet du Puy-de-Dôme
 Chevalier de la Légion d'Honneur
 Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les conditions d'exercice du droit de pêche en eaux libres,
 VU le décret n°2016-417 du 7 avril 2016,
 VU l'arrêté du 20 février 2014 du Préfet de la région Pays de la Loire relatif au PLAN de GÉIATION des POISSONS MIGRATEURS (PLAGEPOM) à l'échelle du bassin de la Loire,
 VU l'arrêté préfectoral du 04 avril 2005 sur le classement des cours d'eau en deux catégories,
 VU l'arrêté interdépartemental instituant une réserve temporaire de pêche sur la retenue du barrage de Bort-les-Orgues au lieu-dit « zone amont de la Chapelle-de-port-Dieu »,
 VU l'avis favorable du 18 septembre 2017 de l'Agence Française pour la Biodiversité,
 VU l'avis favorable de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en date du 28 octobre 2017,
 VU l'avis de la commission de bassin de la pêche professionnelle en eau douce,

CONSIDERANT la nécessité de protéger certaines espèces de poissons, de crustacés et de grenouilles ;

CONSIDERANT la politique départementale de gestion et de promotion de la pêche qui s'inscrit dans le cadre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche ;

CONSIDERANT que cet arrêté a fait l'objet d'une consultation du public du 16 novembre 2017 au 7 décembre 2017 sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été reçue lors de la consultation du public ;

Sur proposition du directeur départemental du Puy-de-Dôme,

ARRETE

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
AVIS ANNUEL DE LA PECHE 2018
 OUVERTURE DES COURS D'EAU ET PLANS D'EAU DE 1^{ère} CATEGORIE : du 10 mars au 16 septembre 2018
 OUVERTURE DES COURS D'EAU ET PLANS D'EAU DE 2^{ème} CATEGORIE : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Pour tous les poissons et crustacés mentionnés ci-dessous, les périodes d'ouverture spécifiques de la pêche sont les suivantes :

REGLEMENTATION DES ESPÈCES (AN, ETU, 1993)	PERIODES D'OUVERTURE	RENTREMENTS CATEGORIQUES
FARLEU COMMUN	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
ANGUILLE JAUNE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
ANGUILLE ALBENTRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
BROCHET	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
BLACK BASS	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
SCOMBRE (en eau)	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
PICHE FANON, TABLE DE FONSELAIN (SAUMON DE FONSELAIN)	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
OMÈRE CHEVALIER, CHEVYDORÉ	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
SALMON ATLANTIQUE - TROUTE DE MER - ALOGUE	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
LAMPROIE	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
LOZEUILLER (sans inclusion)	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
LOZEUILLER (avec inclusion)	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
LOZEUILLER à petite gorge (Lozeau amont, petits blancs)	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
LOZEUILLER à grosse gorge (Lozeau amont, petits blancs)	DU 10 MARS AU 16 SEPTEMBRE	DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

Note (1) Sur les retenues minières : Fables-Brennes, Chevaley et Savenay, la pêche de nuit, à tous modes de pêche, est autorisée jusqu'au 15 mars et à 8 jours (voir Arrêté Préfectoral) sur certaines zones d'activités minières situées sur l'axe Bort-les-Orgues jusqu'au 15 mars et à 8 jours (voir Arrêté Préfectoral) sur certaines zones d'activités minières situées sur l'axe Bort-les-Orgues jusqu'au 15 mars et à 8 jours (voir Arrêté Préfectoral).

• La pêche de la carpe est autorisée sur certains lots de la rivière Allier et sur certaines zones de la retenue du Fable-Brennes (après les travaux de l'Etat) et de l'étang du Grand Pot. Ces dispositions sont prévues sur l'avis préfectoral annuel et peuvent être modifiées par arrêté préfectoral spécifique.

• Retour de Bort-les-Orgues : la réglementation applicable est celle du département de la Creuse.

NOMMÉS DE CAPTURES AUTOMATIQUES	Capteurs de salmonelles installés à par jour et par pêcheur dont 1 unique contenu maximum (sauf sur la Seine, en aval de la confluence avec le Minios) et 1 autorisée par jour et par pêcheur et tout autre contenu captant doit être immédiatement remis à l'eau	Nombre de poissons autorisés (Art L436-19 du Code de l'Environnement)
1	Capteurs de salmonelles installés à par jour et par pêcheur dont 1 unique contenu maximum (sauf sur la Seine, en aval de la confluence avec le Minios) et 1 autorisée par jour et par pêcheur et tout autre contenu captant doit être immédiatement remis à l'eau	30 poissons (sauf 40 pour la carpe)
2	Capteurs de crustacés (saucisses, hercules, black-bass) installés à par jour et par pêcheur, dont 1 hercule maximum	30 crustacés (sauf 40 pour la carpe)

Tableau et arrêté de limitation (sauf sur la Seine) :

TABLEAU MINIMUM DES CAPTURES DES POISSONS (ART R. 436-19 DU CODE)	Zone de pêche	Quantité	Autres espèces
1	Rivière Allier	30 poissons	30 crustacés
2	Rivière Sèvre - du barrage de Chevaley à la limite départementale de l'Allier	30 poissons	30 crustacés
3	Rivière Sèvre - depuis la confluence avec la Meuse jusqu'au barrage de Chevaley	25 poissons	25 crustacés
4	Rivière Sèvre - depuis le barrage de Chevaley jusqu'au barrage de Savenay	25 poissons	25 crustacés
5	Rivière Sèvre - au aval du barrage de Savenay	30 poissons	30 crustacés
6	Rivière Creuse - de la confluence avec la Creuse de Volvic à l'Allier	25 poissons	25 crustacés
7	Rivière Creuse - en aval de la confluence de la rivière de Savenay	25 poissons	25 crustacés
8	Rivière Mosne - de la RD 2164 à la confluence avec l'Allier	25 poissons	25 crustacés
9	Plans d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie et autres retenues de 2 ^{ème} catégorie	25 poissons	25 crustacés
10	Autres retenues de 1 ^{ère} catégorie	30 poissons	30 crustacés

1. Réserve temporaire de pêche (Art R. 436-13 Code)

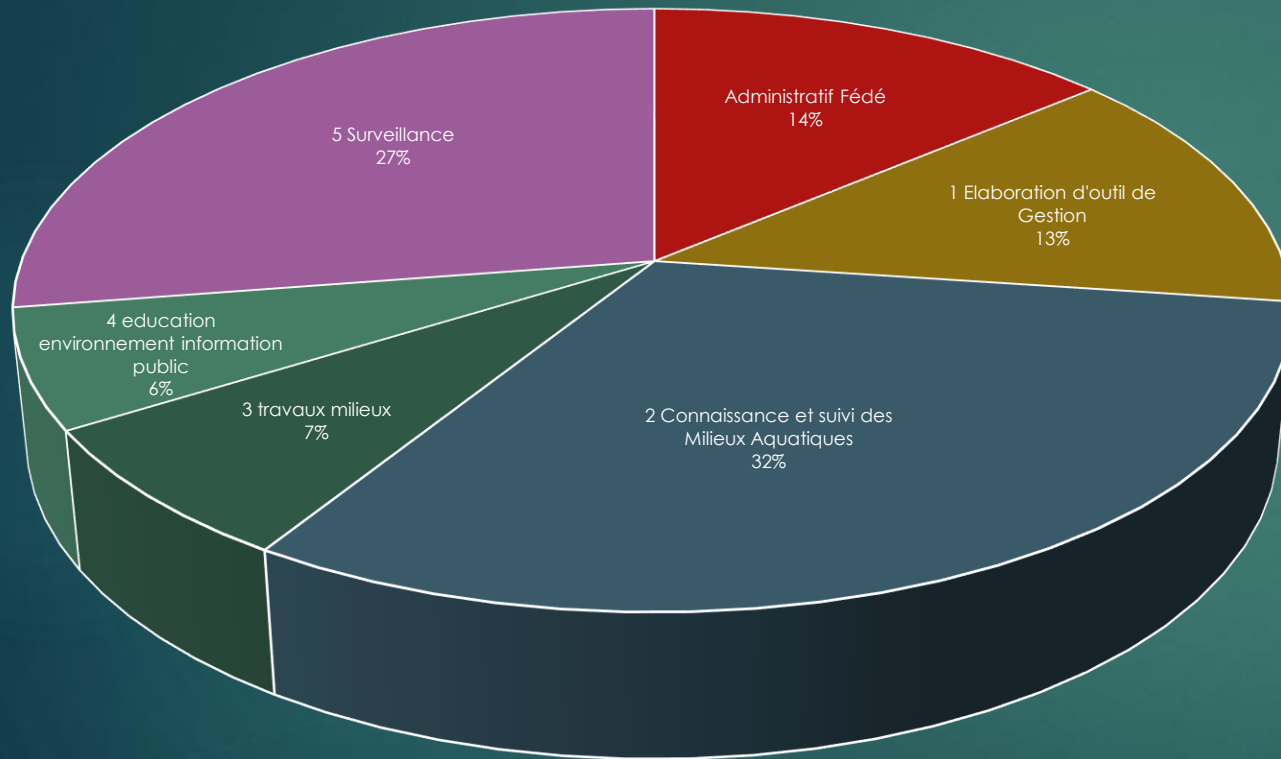
Rivière/Lac	Nom de la réserve	Communes	1 nuitée unique	3 nuits cumulées
1	Allier	Saint des Ménézières	Les Ménézières, Ménézières, Ménézières, Pont-de-Châlon	30 en aval de la chute d'eau
2	Allier	Saint des Ménézières	Les Ménézières, Ménézières, Ménézières, Pont-de-Châlon	30 en aval de la chute d'eau
3	Allier	Ardes	Ardes	30 en aval de la chute d'eau
4	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
5	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
6	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
7	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
8	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
9	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
10	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
11	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
12	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
13	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau
14	Ardeche	Ardeche	Ardeche	30 en aval de la chute d'eau

2. La pêche aux hermes, vils et appâts vivants est interdite sur les portions de rivière situées dans les zones où la pêche est autorisée qu'elle soit exercée par une ligne flottante ou fixe (Article R. 436-12 et R. 436-23 Code)

Rivière	Nom de la zone	Communes
15	Allier	Saint des Ménézières

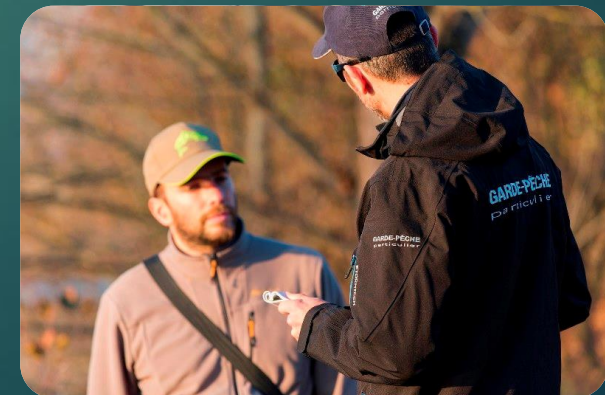
Pôle Développement : Garderie

Cette diapo ne concerne que l'activité de garderie stricte, les deux AD participent à l'ensemble des actions techniques et de développement précédentes et sont comptés dans le temps de chaque activité.



3600 h de travail dont 986 h de garderie pure pour 2 personnes (NB, JNM), soit 27 % de leur temps de travail auxquelles on peut ajouter des aspects transversaux :

- Présence de terrain
 - contrôles et enquêtes travaux/pollutions/étangs
 - Formation et coordination des GPP
 - Rapports de constatation
- Certaines mission sont à cheval sur 2 activités (milieux aquatiques)



contrôle

Rivières 1ere cat : 171

Rivières et barrages 2^{ème} cat : 397

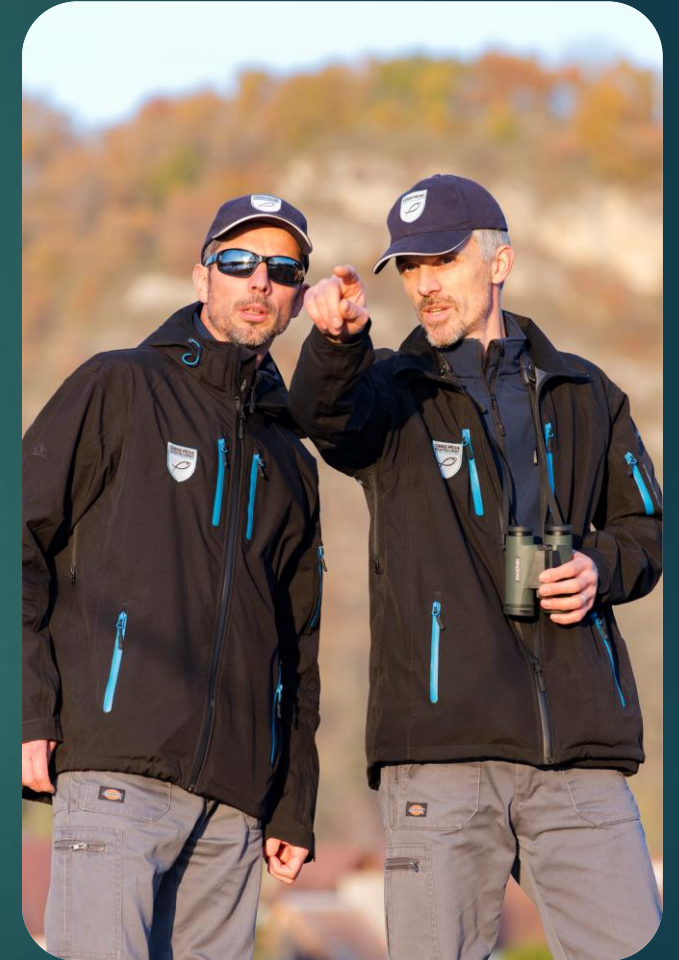
Plans d'eau 1^{ère} cat : 11

Plans d'eau eau close : 234

Rapports Constatations/PV

PV : 3 (+ 4 avertissements)

RC toutes infractions (pollutions/dépôts/débardages...): 34



Pisciculture



Production

Espèces	Trf	Obr	Tac	Obl
Œufs, alevins, truitelles	2 542 098	654 385	138 355	56 449
Alevins nourris CD63	300 000			

- 31 AAPPMA du 63
- 234 Communes du 63
- 5 FDPPMA et 3 AAPPMA extérieures
- Autres structures (INRA, IRSTEA....)
- Conseil aux AAPPMA, livraison

Administratif

- Registres d'élevage
- Suivi sanitaire, comptable
- Dossier de renouvellement de l'autorisation de la pisciculture (fin)
- Réunions concernant le projet de vidange des Hermines
- Suivi qualité d'eau C Pavin dans le cadre de l'auto - contrôle

Entretien de la structure

- Réfection abris, suite
- Restauration vannes, suite
- Installation débit réservé
- Mise en place de résistances pour ombrets
- Entretien des berges et élagages sur l'emprise de la pisciculture
- Entretien du barrage
- Mise en place du débit réservé et d'un bassin supplémentaire dans la passe à poissons

Autres fonctions

- Participation ponctuelle aux pêches électriques (4h/j)
- Quelques actions de surveillance et contrôles
- Signalement de pollutions
- Participation aux informations touristiques locales
- Suivi des Travaux concernant l'eau sur Besse
- Espace touristique Pavin, installation d'aquarium
- Visites de la structure
- Photographie pour FDPPMA
- CNPL
- Formation RFID

